

MÉDECIN 92

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE

N°15

JANVIER/FÉVRIER
2004

3 EDITO

Nous avons eu chaud...

4 LE BILLET

Mea culpa

5 COMMISSIONS

Euthanasie et soins palliatifs

6 ELECTIONS

Scrutin du 14 décembre

6 LE MOT DU TRÉSORIER

7 DERNIÈRE MINUTE

8-10 TABLEAU DÉPARTEMENTAL

Nouveaux inscrits

10-11 ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Conseillers Ordinaux

12-13 EXERCICE PROFESSIONNEL

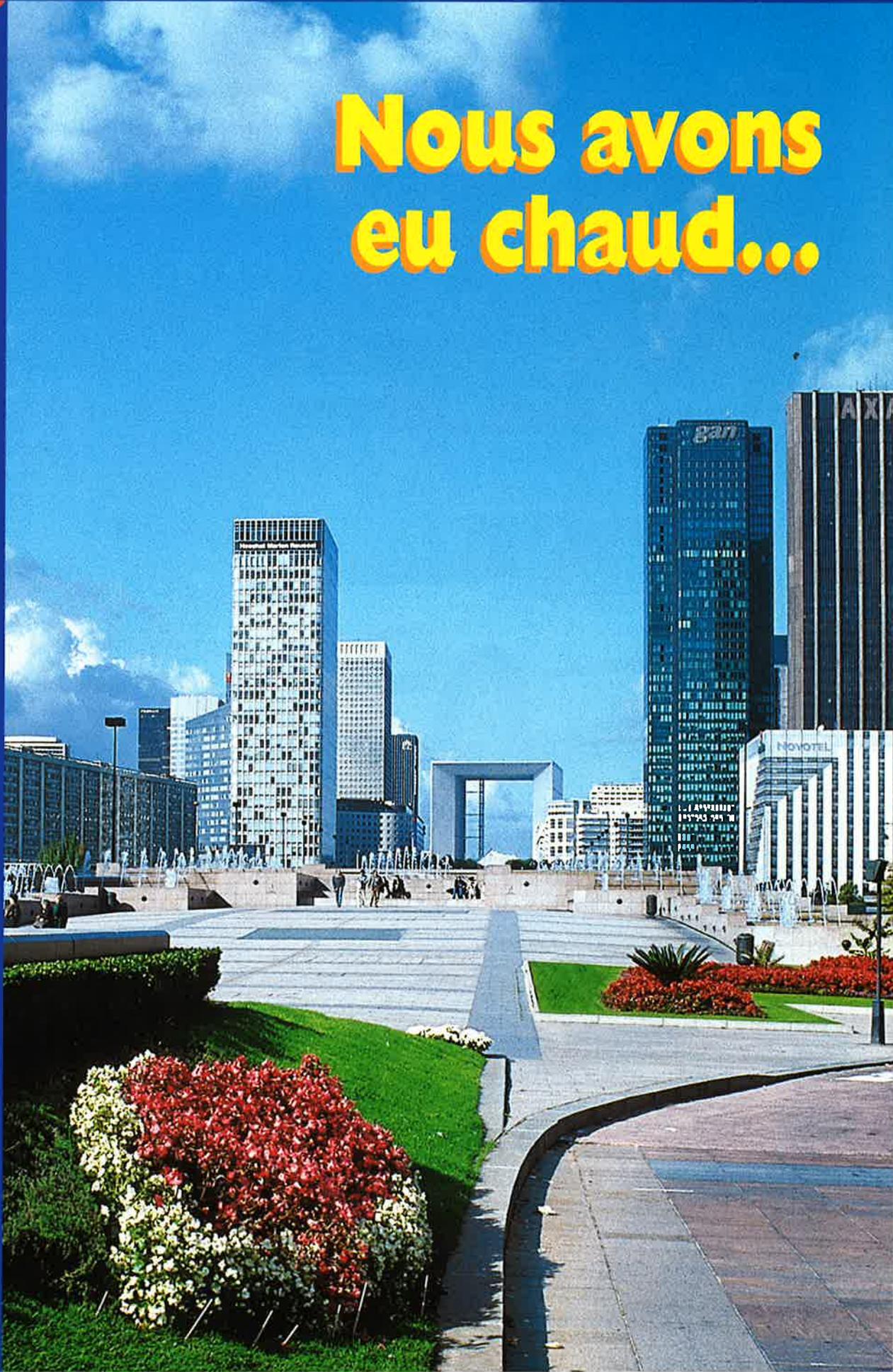
Certificats médicaux

14 VIE PROFESSIONNELLE

Agressions

15 ENTRAIDE

Nous avons eu chaud...



PEUGEOT PARISUD

Savez-vous que l'exercice d'une profession libérale permet de bénéficier de **remises exceptionnelles** sur la plupart des modèles de notre gamme* ?



206 pop art

1,4 l essence, 3 portes,
au prix de **9 366 €****.



307 pack HDI

90 cv, 3 portes, au prix de
14 792 €**

Venez les essayer !

Les équipes commerciales de Malakoff, Boulogne, Clamart et Porte d'Italie se tiennent à votre entière disposition pour vous conseiller et étudier avec vous tout projet automobile.

www.parisud.peugeot.fr



PEUGEOT PARISUD

MALAKOFF

105, boulevard Gabriel Péri
01 40 92 55 00

PORTE D'ITALIE

54/56, rue de la Convention
Le Kremlin-Bicêtre
01 40 92 55 00

CLAMART

178/182, av. du Général de Gaulle
01 41 07 90 20

BOULOGNE

64, route de la Reine
01 41 86 19 19



* Hors 307 cc - Offres réservées aux personnes exerçant une profession libérale et valables pour une livraison jusqu'au 31 mars 2004.
** Prix remisés par rapport au tarif 03/E du 1er décembre 2003. Offre valable jusqu'au 31 mars 2004.

Nous avons eu chaud...



Dr Jean-Claude
Leclercq

Le rapport de l'IGAS, sur la continuité et la permanence des soins libéraux pendant l'été 2003, est parvenu sur mon bureau (environ 150 pages, extrêmement denses, et 850 grammes). Cette mission donnée à l'IGAS par le Ministre de la Santé a fait suite à la canicule et au rapport LALANDE qui avait stigmatisé l'absence des médecins libéraux pendant l'été. Dix départements ont fait l'objet de cette enquête. Notre département était du lot, après les déclarations dans la presse du mois d'août de certain urgentiste hospitalier dont les seules excuses étaient le surmenage et l'exaspération. Les HAUTS DE SEINE furent interrogés en premier. Nous avons dû subir cette inspection le 21 octobre au siège du Conseil. Les questions portaient sur la continuité des soins en août et sur l'organisation en général de la permanence des soins dans notre département. J'ai donc dû ce matin là démontrer que si l'augmentation de la mortalité pendant cette période de chaleur exceptionnelle était indéniable, les causes en résidaient en amont (personnes isolées qui n'appelaient pas le médecin) et en aval (afflux brutal dans les hôpitaux à une période où on assiste à un manque relatif de personnel du fait du travail « à flux tendu » toute l'année et des absences non remplacées). J'ai dû rappeler que les généralistes étaient présents dans la semaine, qu'ils ont effectué un travail considérable de prévention du coup de chaleur, dont on n'a pas assez parlé (tout ceci vient d'ailleurs d'être confirmé par l'étude publiée en décembre par l'URCAM d'ILE DE France, laquelle montre l'inflation des consultations des généralistes franciliens par rapport à août 2002 et confirme que le nombre de généralistes présents en août était supérieur au chiffre de l'an dernier).

J'ai dû faire valoir la dure condition des généralistes et expliquer l'exaspération qui avait conduit à la grève des gardes dans certaines communes. J'ai dû aussi renseigner les inspecteurs sur la prise des gardes et pour cela faire une enquête sur les 7 communes qui m'avaient été pointées du doigt par les autorités ; (enquête diversement appréciée par certains confrères). Je dois dire que la majorité des confrères ont compris et m'ont donné franchement leurs explications. Certains étaient présents en garde et ont travaillé, d'autres avaient des excuses valables, d'autres moins. Notre Conseil n'a naturellement pas, comme a pu le faire certain Conseil de province, déferé les médecins défaillants devant la juridiction ordinale, et j'ai défendu cette position devant l'IGAS affirmant que ce n'est pas ainsi que l'on résoudre le problème.

Le Secrétaire Général et moi-même, avons dû, d'ailleurs, fin septembre début octobre répondre à de nombreux journalistes et nos propos en défense de nos confrères ont été, reconnaissons le, fidèlement rapportés.

C'est avec une grande satisfaction que j'ai lu les conclusions de cette inspection : « la continuité des soins pendant les jours de semaine et la canicule a été assurée par les médecins libéraux selon leurs modes d'exercice usuels ». « des difficultés ont été constatées pour... l'organisation de la permanence des soins pendant les soirs et les week-end du mois d'août dans certains secteurs de garde » « dans les 10 départements enquêtés les Conseils Départementaux ont indiqué qu'ils n'avaient été destinataires d'aucune plainte relative à la permanence ou à la continuité des soins pendant la canicule » (à l'exception d'une plainte dans un département).

Rendons hommage à la qualité de l'enquête de l'IGAS et du professionnalisme de ses enquêteurs qui ont tenu compte de tous les éléments que nous leur avons communiqués. Il reste que le problème récurrent de l'organisation de la permanence des soins reste présent, que le CODAMUPS s'est réuni en novembre (que les secteurs sont fixés), qu'il se réunira le 30 janvier 2004 pour établir un cahier des charges. Les bonnes volontés de nos confrères fatigués sont toujours là et ils l'ont montré encore récemment quand lors de l'épidémie de bronchiolite je leur ai demandé sur l'instance de la DDASS de renforcer les gardes. Je les en remercie. Nous devrions en 2004 pouvoir remettre sur pied un système de gardes humanisé : nuit totale, ou garde de soirée selon les secteurs, rémunération de 50 euros pour la soirée (que la direction de la CPAM 92 a pu obtenir de son Conseil d'Administration), peut-être en 2004 rémunération de 3 C de l'heure en soirée, si le FAQSV veut bien l'octroyer. Les secteurs plus étendus feront que les gardes reviendront moins souvent et seront supportables par la régulation souple. Certains secteurs l'ont déjà bien compris et fonctionnent à la satisfaction de tous.

Voici les vœux ardents que je forme. Je souhaite que grâce à toutes ces nouvelles mesures le volontariat puisse rester la règle dans tous les cas et que des gardes moins fréquentes et humanisées nous fassent retrouver des généralistes heureux et fassent retrouver le sommeil à leur Président.



Dr Jean-Alain Cacault

“**Q**ue je m'habille d'un sac et me couvre la tête de cendres, que mon visage rougisse de honte...” Je ne sais toujours pas COMMUNIQUER ! Qu'avons nous donc fait que nous n'avons pas fait savoir ? Une révolution qui a duré 5 ans : Notre maison, qui est la votre, l'Ordre des Médecins après vingt cinq ans de quiétude vient d'être parcourue d'un vent violent de réformes qui l'a transformée de fonds en combles durant ces cinq dernières années. Le personnel a été partiellement renouvelé ce qui m'a permis de faire la connaissance du Tribunal des Prud'hommes (il paraît que cela ne se fait pas du tout de licencier du personnel pour incompétence !). Le système comptable a été réformé et nous en avons profité pour changer d'expert. Nous avons dénoncé le contrat qui nous liait à une entreprise d'informatique aux tarifs exorbitants et nous en avons choisi une autre plus performante et meilleur marché dont nous sommes enchantés. Pour faire bonne mesure nous avons totalement renouvelé un parc d'ordinateurs et d'imprimantes à bout de souffle, ce qui, pour assurer le financement de l'opération nous a imposé un échelonnement des dépenses et une demande d'aide financière au Conseil National de l'Ordre (accordée en raison de l'excellence de notre gestion), des logiciels nouveaux ont été adoptés permettant des liaisons intranet plus rapides avec le Conseil National. Notre réseau téléphonique étant obsolète nous l'avons renouvelé ! Je ne vous raconte pas ce que toutes ces réformes ont nécessité comme démarches : études de marché, réunions techniques et autres discussions de marchands de tapis ! mais nous avons réussi et tout fonctionne. Après quoi, nous avons estimé

MEA CULPA

indispensable de donner un coup de pinceau et de changer les moquettes usées jusqu'à la trame. Madame AUBRY ayant inventé les 35 heures nous avons dû étudier les textes et modifier les horaires de travail ! Être Secrétaire Général c'est être le DRH d'une entreprise de dix personnes et croyez moi ce n'est pas rien !... En être le Président fait de vous son P.D.G. Quant au Trésorier c'est un équilibriste ! enfin je veux dire qu'il doit veiller à l'équilibre financier de l'ensemble. Cela signifie une réunion de bureau tous les mardis matin avec une partie du personnel au cours de laquelle sont évoqués les problèmes financiers, les rapports avec les différentes administrations, la grille des salaires, l'état d'avancement du prochain numéro de notre journal, les infiltrations d'eau à la cave et nombre de problèmes aussi passionnants... Mais me direz-vous “quel bénéfice est-ce que je tire de votre activité frénétique moi qui suis généraliste du bout du département” ? La réponse est dans le discours que nous tenons aux nouveaux inscrits venant nous rendre visite. Le Conseil de l'Ordre vous défend contre la signature d'un contrat qui vous soit défavorable en le faisant lire à des juristes avertis avant que vous ne l'ayez signé. Le Conseil de l'Ordre vous informe de la réponse que vous pouvez donner à un patient ou à une administration qui vous interrogent, pour cela il suffit que vous nous téléphoniez. Le Conseil de l'Ordre vous protège contre les plaintes abusives (90% le sont) en s'efforçant d'extraire le différend dont vous êtes l'objet de son contexte affectif et conflictuel. Depuis quelques années nous avons dû proposer des solutions à des problèmes nouveaux vous concernant : – votre sécurité étant menacée nous avons alerté les services de

police, rendu plusieurs visites au Préfet des HAUTS DE SEINE, imaginé la transmission d'une information préventive à tous les médecins sous forme de deux plaquettes éditées à notre initiative, ce qui nous a valu deux visites au Ministère de l'Intérieur pour y travailler en collaboration avec les inspecteurs de la sécurité – la permanence des soins pose problème du fait du consumérisme des assurés, de la réduction de nos effectifs et de la légitime aspiration à un repos compensateur des généralistes surmenés. Pour résoudre ce problème nous avons, depuis 4 ans, organisé des réunions de travail avec les représentants des amicales, du centre 15, du SAMU, des organismes d'urgence ; ce qui nous a permis d'élaborer un nouveau système basé sur le volontariat et l'organisation de maisons médicales de garde dont nous avons nous-mêmes défini la répartition. Ceci a permis le regroupement dans 13 centres des gardes des 36 communes du département. Nous en avons même imaginé le financement par les communes, le Conseil Général, et l'assurance maladie. Ce programme est tellement pertinent qu'il a été validé tel quel par les autorités ayant en charge la santé publique. Et alors ? Eh bien depuis 5 ans nous avons travaillé comme des fous pour améliorer le service qui vous était proposé ! Résultat l'un d'entre nous qui s'était terriblement impliqué dans le fonctionnement du Conseil a été battu aux élections au motif “qu'il fallait que ça change”... mais cela fait 5 ans que ça n'arrête pas de changer ! Seulement voilà... Personne ne l'a su ! alors mea maxima culpa !

Docteur Jean-Alain Cacault
Secrétaire Général

Réflexions sur l'euthanasie et les soins palliatifs

La Commission d'Éthique et de Réflexion sur la Douleur du Conseil Départemental, s'est réunie le 8 décembre 2003 au siège de la maison "Notre Dame du Lac" à Rueil-Malmaison, un des trois services de soins palliatifs de notre département.



Dr André-Jean Fraudet

Nous étions invités par son médecin-chef le Docteur Francis VANHILLE ; était présent en outre, son assistant le Docteur Bernard ROMMEFORT.

Cette soirée au dire de tous, très riche et profonde par la qualité des échanges qui y ont eu lieu, a inspiré les quelques réflexions qui suivent : DEFINITION si l'on se reporte à l'étymologie, le mot euthanasie vient de deux mots grecs "eu, thanatein" littéralement "le bien mourir" qui ne serait d'accord avec cette formulation. Mais dès sa création au 17^e siècle, ce mot a pris la signification toute particulière : de "méthodes entraînant la fin volontaire de l'existence devant des souffrances physiques et morales intolérables".

L'on distinguait jusqu'à ces derniers temps l'euthanasie active (par action délibérément létale) et l'euthanasie passive (par arrêt des thérapeutiques étiologiques) l'on préfère ne plus utiliser le terme d'euthanasie passive qui peut prêter à confusion : il est préférable de parler d'arrêt de l'acharnement thérapeutique. Nos hôtes nous ont appris que dans un centre de soins palliatifs, il n'y a pas de mourant, l'on est vivant ou l'on est mort. Tant que le malade est vivant nous devons être à l'écoute de son désir au jour le jour, et ce désir peut évoluer au cours des temps. L'attitude des médecins est toujours dictée par le Code de Déontologie (articles 36,37,38) (respect de la volonté du patient, s'efforcer toujours de soulager ses souffrances, l'accompagner

jusqu'à la fin de sa vie en assurant la meilleure qualité de vie et en sauvegardant la dignité du malade et en réconfortant son entourage). C'est la médecine que s'efforcent de pratiquer nos collègues de Rueil. Il faut savoir décrypter ce qui se cache derrière une demande d'euthanasie ? dans l'immense majorité des cas l'on peut traduire par "plutôt mourir que de souffrir comme cela !" souffrir étant pris au sens large de douleur morale ou physique. A l'admission, l'on vient "pour mourir" après l'échec de traitements curatifs antérieurs mais on apprécie vite le confort lié au maniement "professionnel" des antalgiques majeurs, la délicatesse du personnel soignant habitué aux petites choses qui prennent beaucoup d'importance (délicatesse de la toilette, de l'alimentation, de l'écoute etc...) souvent les nouveaux venus sont mieux quelques jours après leur arrivée. Aujourd'hui le soutien "clinique" des patients en fin de vie est important (perfusions, antalgiques majeurs, antibiotiques, anti-inflammatoires, aspirations etc...) il n'est pas question de faire un geste ou une manœuvre qui, au moins, ferait réapparaître l'inconfort ou qui en plus provoquerait la mort. Cependant la marge thérapeutique est très étroite. Il faut savoir aussi que l'on peut mourir de mort naturelle lors d'une nuit de sommeil provoqué. En cas d'hésitation sur une thérapeutique, il faut toujours préférer soulager. Mais la douleur est une notion subjective qui est variablement

supportée. La volonté du malade prime, il n'est pas toujours obligatoire de calmer complètement la douleur, certains patients préfèrent garder une conscience plus vive, à chacun sa liberté, qu'il faut respecter. La lucidité dans les derniers instants permet quelquefois de grands moments avec les proches, de grandes réconciliations, l'arrivée d'enfants venant du bout du monde... le cas particulier des familles médicales, "on est fils, on n'est pas médecin". Le traitement comporte aussi la prise en charge de la famille, nécessite des "groupes de parole" avec la famille et avec les soignants. Le grand danger des mourants, des soignants et des familles c'est la solitude, solitude de la mère du jeune Vincent IMBERT : ce dernier a demandé la mort pour soulager la détresse de sa mère qui lui était insupportable, solitude anormale de Christine MALEVRE au sein de son équipe soignante. En conclusion, la grande humanité et la grande compétence de ces médecins en charge des patients en fin de vie est admirable, leur expérience mériterait d'être plus écoutée que les nombreux avis médiatiques de personnes souvent loin de la réalité. Il nous semble comme l'énonce notre Président le Docteur Michel DUCLOUX, dans le dernier bulletin de l'Ordre, que plutôt que de légiférer, il serait plus important d'intensifier l'enseignement des soins palliatifs. ■



Dr Jean-Claude Leclercq

Docteurs

A.-J. Fraudet & J.-C. Leclercq



est édité par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine de l'Ordre des médecins - 35, rue du Bac 92600 Asnières - Tél. : 01 47 33 55 35

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean-Claude LECLERCQ - Président

RÉDACTEUR EN CHEF : Jean-Alain CACAULT

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : Philippe HERMARY

COMITÉ DE RÉDACTION : René Romain, Michel Legmann, François Romain, Bruno Vuillemin

ASSISTANTES DE RÉDACTION : Danièle Mezzabotta, Anne-Marie Saugier

RÉGIE PUBLICITAIRE : IMPRESSIONS DIGITALES - Tél. : 01 49 88 45 70 - Fax : 01 49 88 45 80

CONCEPTION RÉALISATION IMPRESSION : IMPRESSIONS DIGITALES - 216, rue de Rosny - 93100 MONTREUIL - Tél. : 01 49 88 45 70 - Fax : 01 49 88 45 80

Commission Paritaire en cours

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

Scrutin du dimanche 14 décembre 2003

Inscrits : **7446** - Total des votants : **1 572**

42 enveloppes ne portant soit ni les noms et adresses des expéditeurs, ni leurs signatures sont annexées au procès-verbal.
Bulletins nuls : **170**, dont 2 médecins qui ont voté deux fois - Bulletins blancs : **6** - Suffrages exprimés : **1 354**

APRÈS DÉPOUILLEMENT ONT OBTENU :

	Voix
Alain AGASSIAN	491
Jean-Jacques ARVIEU	404
Patrick AYACHE	507
Alyette BEDU-KERGROHEN	477
Philippe BIDAULT	511
Bertrand BOUYGUES	494
Philippe COSTIL	570
Didier FAGEGALTIER	456
Dominique FAUGERON	430
Michel FEBVRE	386
André-Jean FRAUDET	512
Jean-Pierre GASTON-CARRERE	551
Florence GERMAIN	619
François GHENASSIA	464
Eric GRATZMULLER	232
Robert GRAU	459
Emmanuel HACHE	259
Pierre HAUVETTE	429
Christian HUGUE	602
Michel LEGMANN	505
Nassira MAAMRI BELAROUSSI	510
Lydia MARIE-SCEMAMA	519
Alexis MARION	630
Jean-Philippe MONTPEZAT	523
Philippe NGO	520
Henri OUAZAN	500
Gérard PERRUCHET	465
Jean-Jacques ROBERT	549
Roger RUA	588
Armand SEMERCIYAN	569
Jacques SIBEUD	404

	Voix
Robert SOUSSAN	445
Véronique THYS	568
Paul TYAN	461
Denis VAILLANT	516
Bruno VUILLEMIN	532
Marc WURSTHORN	142

SONT ÉLUS TITULAIRES

Docteur Alexis MARION
Docteur Florence GERMAIN
Docteur Christian HUGUE
Docteur Roger RUA
Docteur Philippe COSTIL
Docteur Armand SEMERCIYAN
Docteur Véronique THYS

SONT ÉLUS SUPPLÉANTS

Docteur Jean-Pierre GASTON CARRÈRE
Docteur Jean-Jacques ROBERT
Docteur Bruno VUILLEMIN
Docteur Jean-Philippe MONPEZAT
Docteur Philippe NGO
Docteur Lydia MARIE SCEMAMA
Docteur Denis VAILLANT
Docteur André-Jean FRAUDET

Parmi lesquels, le Docteur Philippe NGO a été tiré au sort pour un mandat expirant en décembre 2005.

COMPOSITION DU BUREAU

Président Fondateur :
Docteur Marc-Henry BINOCHE †
Président d'Honneur :
René ROMAIN
Conseiller National :
Michel LEGMANN (Neuilly)

Président :
Docteur Jean-Claude LECLERCQ (Neuilly)
Vice-Présidents :
Docteur Gérard-Henry GENTY
Docteur Yann LEFEBVRE
Docteur François ROMAIN
Secrétaire Général :
Docteur Jean-Alain CACAULT
Secrétaires Généraux Adjoins :
Docteur Richard BERTRANDON
Docteur Alain DUPREY
Docteur Christian HUGUE
Trésorier :
Docteur Philippe HERMARY
Trésoriers-Adjoins :
Docteur Jacques CARDEY
Docteur Philippe HÉLIARD
Secrétaires de Séance :
Docteur Jeannine CARLIER JOUAS
Docteur Véronique THYS
Conseillers Régionaux :
Docteur Michel JOUANNIN
Docteur François ROMAIN
Docteur Richard BERTRANDON (suppléant)

PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS

Commission de Conciliation :
Docteur Gérard-Henry GENTY
Commission d'Éthique
et de Réflexion sur la Douleur :
Docteur Yann LEFEBVRE
Commission des Finances et de l'Entraide :
Docteur Philippe HERMARY
Commission sur la Sécurité :
Docteur Gérard-Henry GENTY
Commission des Contrats :
Docteur François ROMAIN
Commission Informatique :
Docteur Yann LEFEBVRE
Commission des Relations Extérieures :
Docteur Florence GERMAIN
Commission sur la Retraite :
Docteur Alexis MARION

LE MOT DU TRÉSORIER



Dr Philippe Hermary

L'année 2003 a été riche en événements de santé publique qui nous ont directement concernés.

Cela a eu des répercussions financières :
- nombreux courriers, rédaction d'un volumineux rapport à l'IGAS qui a mobilisé nos secrétaires, etc...

La cotisation 2004, fixée par le Conseil National, présente une augmentation de 3 %, un peu au-dessus du taux d'inflation. Elle nous permettra, comme en 2003,

d'équilibrer nos charges, sans plus.

Comme d'habitude n'hésitez pas, si vous avez des problèmes financiers, à me contacter pour obtenir une exonération partielle moyennant des justificatifs.

Merci de votre règlement rapide de la cotisation 2004 (235 € pour les actifs et 51 € pour les retraités. ■)

Docteur Philippe Hermary
Le Trésorier

DERNIÈRE MINUTE • DERNIÈRE MINUTE • DERNIÈRE MINUTE • DERNIÈRE MINUTE • DERNIÈRE

Prorogation de la date de dépôt de dossiers de qualification pour les médecins de l'ancien régime des études médicales, jusqu'au 1^{er} janvier 2005 (arrêté du 10 décembre 2003)

Certaines qualifications sont exclues des Commissions.

Se renseigner auprès du secrétariat du service des qualifications : 01 47 33 89 32

DERNIÈRE MINUTE • DERNIÈRE MINUTE • DERNIÈRE MINUTE • DERNIÈRE MINUTE • DERNIÈRE

SYSTÈME D'INFORMATION RAPIDE

Le Conseil Départemental réfléchit actuellement à la mise en place d'un système d'information rapide par voie informatique, entre vous-même et votre Conseil et vice-versa. Nous vous mettrons au courant des modalités pratiques dans le prochain numéro.

DERNIÈRE MINUTE • DERNIÈRE MINUTE • DERNIÈRE MINUTE • DERNIÈRE MINUTE • DERNIÈRE

CARTES CPS

Depuis le 1^{er} février 2004, les questionnaires de demande de cartes CPS sont maintenant délivrés par le Conseil Départemental pour toute **nouvelle installation** ou pour tous les médecins **nouvellement inscrits** désirant s'installer.

Pour les médecins déjà inscrits, cette demande doit se faire un mois seulement avant l'installation prévue.

VOTRE SECRETARIAT :

35, rue du Bac - 92600 ASNIERES-SUR-SEINE
(ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9 à 12 h et de 14 à 17 h)
Tél : 01.47.33.47.47 - 01.47.33.55.35. - Fax : 01.47.91.38.68.
Email : www.hauts-de-seine@92.medecin.fr

Secrétaire Administrative :

- Danièle MEZZABOTTA (secrétariat du Président et du Secrétaire Général)

Secrétaires :

- Anne-Marie SAUFIER (contrats, qualifications, secrétariat administratif)
- Zahira BAHTIT (comptabilité – informatique)
- Annette PEROTTI (inscriptions, licences de remplacement – Tenue du fichier)
- Magali HENIQUE (gestion des cotisations, entraide, loi DMOS)
- Brigitte SOL-PAPPALARDO (standard, service des remplacements et gardes)

NOUVEAUX INSCRITS

Séance du 8 octobre 2003

ABDENNBI MOURAD
Laboratoire Biogen, Gennevilliers

AMINI-ADL MARYAM
244, Cours Aquitaine, Boulogne Billancourt

ARAPU-ZAMFIR OANA
Hôpital Beaujon, Clichy

BAJER BENJAMIN
Ctre Chirurgical des Princes,
Boulogne-Billancourt

BOCQUET PATRICK
Hôpital Corentin Celton, Issy-les-Moulineaux

BOUCHACHI AHMED
Hôpital Marie Lannelongue,
Le Plessis Robinson

BOUKHSIBI FATIMA
Hôpital Stell, Rueil Malmaison

BUSTAMANTE KATIA
Ctre Chirurgical des Princes, Boulogne-Billancourt

CHEDANI HICHAM
Hôpital Ambroise Paré, Boulogne-Billancourt

DEROUX ALINE
Laboratoire Biopharma, Neuilly-sur-Seine

DE WAELE CATHERINE
Hôpital Americain, Neuilly-sur-Seine

FERREIRA ANDRE
Hôpital Privé d'Antony, Antony

GATEL PIERRE
Hôpital Antoine Beclere, Clamart

GENET FRANCOIS
Hôpital des Armées de Percy, Clamart

GONOPOLSKI STEPHANIE
Mairie de Suresnes, Suresnes

GUILLAUME ANNE
Hôpital Franco-Britannique, Levallois-Perret

GUITI SEPIDEH
46, rue de Villiers, Levallois Perret

HESSAINE SADIK
18 bis, rue de l'Est, Boulogne Billancourt

HOUDAS SOPHIE
Laboratoire Janssen Cilag, Issy-les-Moulineaux

KUHLMAN GUY
Hôpital Ambroise Paré, Boulogne-Billancourt

KUSMIEREK JEROME
Clinique du Val d'Or, St-Cloud

LARGE MICHELE
4, Ave du Maréchal De Lattre, St-Cloud

LEFEVRE GILLES
17, rue de la République, Suresnes

MAZODIER AGNES
70, rue Jean Jaurès, Vanves

MOUFTI CHAFIQUA
Hôpital Foch, Suresnes

NOUGAREDE ISABELLE
9, avenue Auguste Rodin, Meudon

PREVOT SOPHIE
Hôpital Antoine Beclere, Clamart

RIPAUX EVELYNE
Laboratoire Berrebbi, Boulogne Billancourt

SCHLUMBERGER EMILIE
Hôpital Raymond Poincaré, Garches

SENN CLOTILDE
9, rue Greffulhe, Levallois Perret

TAIEB ALAIN
436, Ave de la Division Leclerc,
Châtenay-Malabry

TETELBOUM ROBERT
Laboratoire Wyeth, Puteaux

TRAN VAN PHI JEANNE
153 bis, bld Henri Sellier, Suresnes

TUIL-GANEM CLAIRE
10, ave du Marechal Juin, Boulogne-Billancourt

VERRIER CLAUDE
7, rue Achille Garnon, Sceaux

WICART-POQUE FABIENNE
Ctre Hospitalier de Courbevoie,
Neuilly-Sur-Seine

Séance du 12 novembre 2003

ABRAHAM STEVE
87, ave Charles De Gaulle, Neuilly-sur-Seine

ALLOUCHE REGINALD
Hôpital Beaujon, Clichy

AMAR GRONNIER KARINE
Servier International, Neuilly sur Seine

ANSQUER YAN
Hôpital Louis Mourier, Colombes

BERG MICHEL
Lilly France, Suresnes

BESTER HERVE
Sanofi Synthelabo, Bagneux

BLEZEL ERIC
Hôpital Louis Mourier, Colombes

CAPUANO LUCA
Hôpital Raymond Poincaré, Garches

CHALLETON DEVATHAIRE CECILE
IRSN, Fontenay-aux-Roses

CIOBANCA SIMONA
62, rue d'Estienne d'Orves, Rueil-Malmaison

CITTANOVA-PANSARD MARIE-LAURE
Hôpital Privé d'Antony, Antony

DADO JOSEPH
16 bis, avenue Manin, Antony

DURBISE XAVIER
16, rue Thiers, Boulogne-Billancourt

FAUCHER BERNARD
3, rue des Deux Gares, Rueil-Malmaison

GARNIER SANDRINE
25, avenue de l'Europe, Sèvres

GATARD MICHELE
Synthèse Médicale, Neuilly sur Seine

GAY CHRISTIAN
Clinique du Château, Garches

GRANDJEAN JEAN-MARIE
Clinique MGEN, Rueil-Malmaison

HALARY MARIE CLAUDE
AISP METRA, Suresnes

HALIMI CHANTAL
Hopital Gouin, Clichy

HARNOIS FLORENCE
Hôpital Louis Mourier, Colombes

HOCHEDÉZ PATRICK
Hôpital Raymond Poincaré, Garches

HUOT-MAIRE VALERIE
Hôpital de Neuilly, Neuilly-sur-Seine

KAIROUANI NADIA
14, rue Daguerre, Rueil-Malmaison

KIFFEL-DESCHAMPS BRIGITTE
Hôpital Corentin Celton, Issy-les-Moulineaux

LACHAZE MARIE-CLAUDE
Hôpital Beaujon, Clichy

LEJWI MICKAEL
Clinique de Meudon-la-Fôret, Meudon-la-Fôret

LEK CATHERINE
8, allée du Prunier Hardy, Bagneux

LE STANC-BRUEZIERE ELISE
Hôpital Foch, Suresnes

LETECHEUR PIERRE
I.R.I.S, Courbevoie

MAYLIN SARAH
Hôpital Ambroise Paré,
Boulogne-Billancourt

MINOUI PARS
28, boulevard de Vanves, Châtillon

NANDEUIL MARIE
Laboratoire Chiesi, Courbevoie

PERDRIAU CHRISTIANE
152, ave Charles De Gaulle, Neuilly-sur-Seine

PICARD CLEMENT
Hôpital Foch, Suresnes

RAMADAN RAMZI
Hôpital Marie Lannelongue, Le Plessis-Robinson

ROUSSEAU-CHEVREL VALERIE
Collège Verhaeren, St Cloud

SAISON ANNE
15, rue Georges Langrognet, Meudon

SCHAUVLIEGE FRANCK
Hôpital Ambroise Paré, Boulogne-Billancourt

SCHLEITH-AMARA SUSANNE
33, rue Mounie, Antony

SZAPIRO DAVID
Hôpital Foch, Suresnes

THIERRIN LAURENT
Hôpital Antoine Beclere, Clamart

VIOLA CHIARA
Hôpital Beaujon, Clichy

ZIPPER EWA
Maison de Santé de Bellevue, Meudon

Séance du 10 décembre 2003

APTER DANON GISELE
Aubier, Bourg-la-Reine

BALESTON FLORENCE
16, Rue Aristide Briand, Issy-les-Moulineaux

BALZAROTTI CANGER RUBEN
Hôpital Antoine Beclère, Clamart

BARBIER PHILIPPE
Résidence "Hespérides", Montrouge

BARNICHON CAROLE
Hôpital Franco-Britannique, Levallois-Perret

BARRY PATRICIA
Clinique Les Martinets, Rueil-Malmaison

BENBASSAT DAVID
Hôpital Corentin Celton, Issy-les-Moulineaux

BERGIS MAUD
Hôpital Antoine Beclère, Clamart

BERNARDINI EMILIE
Fondation Roguet, Clichy

BIGOT-MARTIN EMMANUELLE
196, ave Roger Salengro, Chaville

BLAQUIERE BERNARD
6, avenue Francis Chaveton, St-Cloud

BOSQUET ANTOINE
Hôpital Louis Mourier, Colombes

BRUNEL PATRICK
Novartis Pharma, Rueil-Malmaison

BRUN LAURENT
Hôpital Privé d'Antony, Antony

CATHERINOT EMILIE
Hôpital Louis Mourier, Colombes

CHAVELAS CHRISTOPHE
Hôpital Beaujon, Clichy

CONNAN DEBORATH
Villa d'Artagnan, Courbevoie

COURTADE SANDRINE
Hôpital Ambroise Paré, Boulogne-Billancourt

DAVENAS MARJORIE
Clinique Dupré, Sceaux

DE DREUZY CLAUDE
AISP METRA, Suresnes

DE GONNEVILLE AGNES
Hôpital Ambroise Paré, Boulogne-Billancourt

DINAN MARIE DESIREE
Hôpital Corentin Celton, Issy-les-Moulineaux

EDELSON CATHERINE
46, rue de Villiers, Levallois-Perret

FITTE FLORENCE
11, rue du 11 Novembre, Montrouge

GIRSZYN NICOLAS
Hôpital Foch, Suresnes

GOUBIER ANNE LAURE
Ctre Hospitalier Erasme, Antony

GRONDEIN DANIELE
31, rue des Bruyères, Asnières-sur-Seine

HABIS MICHEL
Hôpital Marie Lannelongue,
Le Plessis Robinson

HAMIDA MONDHER
Hôpital Raymond Poincaré, Garches

HILLAH ELENA
33/35, rue Anna Jacquin, Boulogne-Billancourt

IMADALOU KARIMA
Bristol Myers Squibb
Rueil-Malmaison

JUVIN PHILIPPE
Hôpital Beaujon, Clichy

KORSO TLEMSANI FOUAD
Hôpital Max Fourestier, Nanterre

LABAT FRANCOISE
Hôpital Beaujon, Clichy

LAURENT ISABELLE
Hôpital Louis Mourier, Colombes

LE CORNEC JEAN BAPTISTE
Clinique Ambroise Paré, Bourg-la-Reine

LE GUILLOU FREDERIC
Hôpital Ambroise Paré, Boulogne-Billancourt

MELLOUL GOLANE
Hôpital Louis Mourier, Colombes

MOREAU SEVERINE
Hôpital Ambroise Paré, Boulogne-Billancourt

MORIN ANNE-SOPHIE
Hôpital Beaujon, Clichy

NAHON UZAN KARINE
Hôpital Beaujon, Clichy

PICKERING PAUL
Hôpital Louis Mourier, Colombes

POULAIN SAMUEL
Hôpital Ambroise Paré, Boulogne-Billancourt

PUERTA JOSE
12, rue Couprie, Montrouge

ROUEL-BRAX SOPHIE
10, square Léon Blum, Puteaux

ROUGELET FREDERIQUE
56, rue du Maréchal Joffre, Colombes

SAINT-DRENANT SOPHIE
Hopital Gouin, Clichy

SERINGE-FROIDEVAUX SOPHIE
Hôpital Louis Mourier, Colombes

STHENEUR CHANTAL
Hôpital Ambroise Paré, Boulogne-Billancourt

TERKMANE-MANA AMINA
33, avenue de l'Arche, Courbevoie

VIE MARIE-ALIX
28, rue Guérard, Fontenay-aux-Roses

VITRY FLORENCE
Hôpital Jean Rostand, Sèvres

Séance du 10 décembre 2003

ABIDAT AICHA
Hôpital Max Fourestier, Nanterre

ANDRIEUX JEAN MICHEL
MDS Pharma Services, Sèvres

ARKOUB HAFIDA
Laboratoire Lilly France, Suresnes

BAUDE-MAIN ANNIE
10, rue de l'Aigle, La Garenne-Colombes

BAYARD EVANGELINE
8 bis, rue de La Rochefoucauld,
Boulogne-Billancourt

CAILMAIL ISABELLE
61/2, bld Raymond Poincaré, Garches

CARLIER PIERRE
Hôpital Ambroise Paré, Boulogne-Billancourt

CARTIER PHILIPPE
Clinique Hartmann, Neuilly-sur-Seine

DE BOTTON GERARD
Hôpital Beaujon, Clichy

DE GAYARDON DE FENOYL OLIVIER
Hôpital Corentin Celton, Issy-les-Moulineaux

ESCHWEGE PASCAL
Hôpital Privé d'Antony, Antony

ETCHEGARAY MAYENA
Clinique Dupré, Sceaux

GILLOIRE HELENE
Service Médical Universitaire, Nanterre

GIROULT CHRISTINE
Hôpital Raymond Poincaré, Garches

HADDAOUI BENAMAR
Hôpital Louis Mourier, Colombes

IZARD CECILE
Hôpital Max Fourestier, Nanterre

KHEFACHA AHMED
Clinique Hartmann, Neuilly-sur-Seine

LACRONIQUE JEAN-FRANCOIS
I.R.S.N, Fontenay-aux-Roses

LAMANI DAHBIA
2, rue du Bournard, Colombes

LAMONERIE LAURENT
Hôpital Privé d'Antony, Antony

LESSENOT STEPHANIE
Laboratoire Lilly France, Suresnes

LEYS ARNAUD
Hôpital de Puteaux, Puteaux

LUNEAU SOPHIE
Hôpital Ambroise Paré, Boulogne-Billancourt

MANDELBROT LAURENT
Hôpital Louis Mourier, Colombes

MARCHAND VALERIE
36 RUE CARNOT
CHAVILLE

MARTINEAU GERALDINE
Aventis Croix-de-Bernie, Antony

MAS ANNE-ELISABETH
Hôpital Antoine Beclère, Clamart

MASCRET DAMIEN
34, rue Baudin, Courbevoie

MATHIEU EMMANUEL

MEDJEBEUR AMIR TAHAR
Hôpital de Neuilly, Neuilly-sur-Seine



NOUVEAUX INSCRITS

MESPLES BETTINA
Hôpital Louis Mourier, Colombes

MIMRAN ANNE-VALERIE
Clinique de Meudon-la-Fôret, Meudon-la-Fôret

MOREAU FREDERIC
Hôpital Perpétuel Secours, Levallois-Perret

PASGRIMAUD LUDOVIC
SMUR Hôpital Beaujon, Clichy

PASSOT MICHELE
Dispensaire San Fernando, Neuilly-sur-Seine

PINTO DA COSTA NATHALIA
Hôpital Raymond Poincaré, Garches

PRAT DOMINIQUE
Hôpital Antoine Bécère, Clamart

RIST STEPHANIE
Hôpital Louis Mourier, Colombes

RUCART NICOLE
P.M.I., Puteaux

SAVOYAUD DOMINIQUE
103, rue Brancas, Sèvres

SILHADI M HAMED ALI
5, rue Villeneuve, Clichy

TABET ROBERT
4, rue des Anciennes Mairies, Nanterre

THERBY AUDREY
Hôpital Beaujon, Clichy

TIROUCHE NADIA
Hôpital Nord 92, Villeneuve-la-Garenne

TRICOT ROBERT
56, boulevard Victor Hugo, Neuilly-sur-Seine

VU THI THUY DUNG
CMS Malakoff, Malakoff

WAGNER XAVIER
Astra Zeneca, Rueil-Malmaison

WYPLOSZ-BUES CHRISTINE
Laboratoire Buneau, Bourg-la-Reine

Activités extérieures des Conseillers Ordinaux au 4^e trimestre 2003

(sans compter les réunions mensuelles du Conseil Départemental pour tous)

LE DOCTEUR JEAN-CLAUDE LECLERCQ

Président, a représenté l'Ordre les :

7 octobre :

Réunion des régulateurs de l'AMU
Centre 15 - Garches.

8 octobre :

Réunion à la DDASS concernant les
permanences des soins (Nanterre)

11 octobre :

Réunion des Présidents et Secrétaires
Généraux CNOM (Neuilly-sur Seine).

21 octobre :

Inspection de l'IGAS au CDO92 (Asnières).

21 octobre :

Animation d'une réunion post universitaire
Amicales de Chaville, Sèvres, Ville d'Avray,
St Cloud sur les pièges des certificats médi-
caux (Vélizy).

12 novembre :

Réunion avec Mr le Préfet (suite canicule)
(Nanterre).

13 novembre :

Présidence d'une réunion des responsables
d'Amicales et des secteurs sur les perma-
nences des soins (SAMU – Garches).

19 novembre :

Réunion Préfecture sur la canicule.
(Nanterre).

21 novembre :

Réunion du Comité Départemental de l'Aide
Médicale Urgente et de la Permanence des
Soins (CODAMUPS) (Nanterre).

24 novembre :

Réunion d'ADK92 sur la campagne de la
détection du cancer du sein (Neuilly sur
Seine)

01 décembre :

Réunion de la Commission d'Ethique du
Centre Culturel Santé de la CPAM 92
(Nanterre).

8 décembre :

Réunion de la Commission d'Ethique et de la
Réflexion sur la douleur au siège de la Maison
Notre-Dame du Lac (Rueil-Malmaison).

14 décembre :

Conseil de l'Ordre des Hauts de Seine :
ELECTIONS.

8 janvier :

Audience solennelle de rentrée du Tribunal
de Grande Instance (Nanterre).

8 janvier :

Cérémonie des vœux Mairie de la Garenne
Colombes.

12 janvier :

Réunion de travail sur la permanence des
soins à la Préfecture (Nanterre).

12 janvier :

Cérémonie des vœux à la préfecture
(Nanterre)

15 janvier :

Déjeuner Conseil Général (suivi de la messe
pour les Docteurs CHOTARD).

26 janvier :

Comité de Coordination des Ordres de l'Ile
de France (Paris).

30 janvier :

Réunion du CODAMUPS (Nanterre).

LE DOCTEUR JEAN-ALAIN CAGAUT

Secrétaire Général, a représenté l'Ordre les :

04 octobre :

Assemblée Générale de la CARMF

11 octobre :

Assemblée Général du Conseil National des
Présidents et Secrétaires Généraux.

28 octobre :

Entrevue Mr LE QUILLEUC des Rensei-
gnements Généraux.

12 novembre :

Réunion chez le Préfet des Hauts de Seine
(suite canicule).

13 novembre :

Réunion à Garches sur "la continuité des
soins".

20 novembre :

Réunion avec les inspecteurs de l'IGAS sur
l'ASV.

24 novembre :

ADK 92 Réunion de lancement Neuilly.

28 novembre :

Convoqué par Mr N. SARKOZY au minis-
tère de l'intérieur sur le thème de la Sécu-
rité des Médecins.

03 décembre :

Faculté de pharmacie la carte CPS.

04 décembre :
Mairie de Nanterre "la canicule".
10 décembre :
Conseil d'Administration Hôpital de Neuilly.
14 décembre :
Conseil de l'Ordre des Hauts de Seine :
ELECTIONS.
12 janvier :
Vœux du Préfet DELPUECH Préfecture
Hauts de Seine.
15 janvier :
Déjeuner Conseil Général (suivi de la messe
pour les Docteurs CHOTARD).
26 janvier :
Comité de Coordination des Ordres de l'Île
de France (Paris).

LE DOCTEUR PHILIPPE HERMARY

**Trésorier, outre les rendez-vous
nécessités par sa charge, a représenté
l'Ordre les :**

03 novembre :
Conseil de surveillance Hôpital A.Béclère
(CLAMART).
15 décembre :
Conseil de surveillance Hôpital A.Béclère
(CLAMART).
Et 7 saisies de dossier effectuée au cours
du trimestre.

LE DOCTEUR RICHARD BERTRANDON

14 octobre :
Commission de Surveillance Beaujon
04 novembre :
Réunion Bassin de Vie I O
07 novembre :
Commission de Surveillance Ambroise Paré
13 novembre :
Réunion sur les urgences gardes 15
17 novembre :
Saisie de dossier.

LE DOCTEUR PHILIPPE BIDAUT

08 décembre :
Commission d'Ethique CDO92 (Asnières).

LE DOCTEUR JEANNINE GARLIER

08 décembre :
Saisie de dossier.

LE DOCTEUR ANDRÉ-JEAN FRAUDET

08 décembre :
Commission d'Ethique CDO92 (Asnières).

LE DOCTEUR GÉRARD-HENRI GENTY

15 septembre :
ADK Commission de Communication.
6 octobre :
ADK Commission de Communication.
24 novembre :
Réunion ADK (Neuilly).
Octobre-novembre-décembre :
Présidence de la Commission de Sécurité.
Réunion Bureau ADK 92 + 2 CA ADK 92
+ 2 CA Fondation Roguet (Clichy)

LE DOCTEUR XAVIER GRAPTON

08 octobre :
Commission d'Ethique CDO92 (Asnières).

LE DOCTEUR CATHERINE LARRE-DOUILLARD

08 octobre :
Commission d'Ethique CDO92 (Asnières).

09 juillet :
Commission d'Ethique CDO92 (Asnières).

LE DOCTEUR LOUISE LACROIX

Juin 2003 :
Séminaire journée sur les nouvelles respon-
sabilités.

07 octobre :
Conseils Administrations Corentin Celton

09 décembre :
Conseils Administrations Corentin Celton

LE DOCTEUR YANN LEFEBVRE

27 septembre :
CNOM Formation des Conseillers.

09 octobre :
C.A Hôpital STELL.

13 octobre :
Saisie de dossier.

13 octobre :
Commission de surveillance Hôpital A. Paré
(Boulogne).

27 octobre :
Saisie de dossier.

28 octobre :
Saisie de dossier.

04 novembre :
Organisation des gardes Bassin N°9

13 novembre :
Permanence des soins Centre 15.

20 novembre :
Saisie de dossier.

08 décembre :
Commission d'Ethique CDO92 (Asnières).

09 décembre : Commission de surveillance
Hôpital A. Paré (Boulogne).

16 décembre : C.A Hôpital STELL.

LE DOCTEUR RENÉ ROMAIN

6 Réunions du Conseil d'Administration
Centre Hospitalier (St Cloud).

LE DOCTEUR JEANNINE VALETTE-SAVOY

Vice-Présidente.

16 septembre :
Conseil Famille DASS (Nanterre).

16 septembre :
Commission Départemental Hygiène
(Nanterre).

25 septembre :
C.C.P.P.R.B Hôpital Ambroise Paré.

27 septembre :
Journée au Conseil National de l'Ordre
des Médecins (Paris).

07 octobre :
Conseil Famille DASS (Nanterre).

10 octobre :
Conseil Administration Abondances
(Boulogne).

21 octobre :

Conseil d'Administration CHS Erasme.
23 octobre :

C.C.P.P.R.B Hôpital Ambroise Paré.

04 novembre :
Conseil Administration Abondances
(Boulogne).

18 novembre :
Conseil Famille DASS (Nanterre).

27 novembre :
C.C.P.P.R.B Hôpital Ambroise Paré.

08 décembre :
Présidence Commission d'Ethique CDO92
(Asnières).

09 décembre :
Comité Lutte Maladie Respiratoire
(Nanterre).

10 décembre :
Commission Départemental Hygiène
(Nanterre).

12 décembre : Saisie de Dossier.

16 décembre : Commission Départemen-
tal Hygiène (Nanterre).

16 décembre :
Conseil d'Administration CHS Erasme.

29 décembre :
Conseil Famille DASS (Nanterre).

LE DOCTEUR BRUNO VUILLEMIN

30 septembre :
Réunion du Comité d'évaluation Médical.

06 octobre :
Conseil d'Administration Médecins Libé-
raux (Neuilly).

23 octobre :
Saisie de dossier.

13 novembre :
Gardes et Urgences R. Poincaré.

27 novembre :
Saisie de dossier.

08 décembre :
Commission d'Ethique CDO92 (Asnières).

12 décembre :
Saisie de dossier.

17 décembre :
Conseil Administration "les abondances"
(Boulogne).



Certificats médicaux Principes généraux

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Délivrer un certificat sans avoir examiné le patient
- Délivrer un certificat pré ou post daté
- Remettre un certificat à un tiers (même conjoint)
- Aggraver ou minorer les constatations
- S'immiscer dans la vie de famille
- Prescrire un arrêt de travail disproportionné avec la gravité.

EXCEPTIONS AU SECRET

OBLIGATIONS

- naissances
- décès
- maladies contagieuses
- maladies vénériennes
- internement (HDT – HO)
- alcooliques dangereux
- incapables majeurs
- AT – MP
- pensions militaires et civiles
- dopage des sportifs

PERMISES PAR LA LOI

- mauvais traitements :
à mineurs < 15 ans ou
personnes incapables
de se protéger
- violences sexuelles
- testament (facultés mentales)
- assurances-vie
- réquisition
- expertises
- certificats pour coups et blessures
- vaccinations
- IVG pour motif thérapeutique.

Certificats post-mortem

DESTINÉS

AUX COMPAGNIES D'ASSURANCES

Très fréquemment nos patients nous réclament un certificat indiquant la cause du décès d'un de leurs proches ; certificat demandé par la compagnie d'assurance-vie (la notion de secret partagé ne concerne pas les médecins d'assurances). Le questionnaire de la compagnie d'assurances ne doit jamais être rempli. L'on peut se contenter de rédiger :

→ "Je soussigné, Docteur X, certifie, ayant examiné le corps de Monsieur Y, qu'il est décédé de mort naturelle le... vers... heures.

Mais généralement cela ne satisfait pas l'assureur. Vous devez alors vous faire communiquer le contrat d'assurances et rédiger si vous vous y sentez autorisé le certificat suivant :

→ "Je soussigné, Docteur X, médecin traitant de Monsieur Y, atteste, après m'être fait communiquer la police d'assurance n°... souscrite auprès de la compagnie... en date du ... , que son décès survenu le ... n'entre pas dans l'une des clauses d'exclusion de risque, prévues aux articles... de ce contrat.

Certificat fait à la demande de Madame

Y et remis en mains propres à cette dernière, destiné à la compagnie d'assurances.

A... le, ...

Signé : Docteur X"

Dans la majorité des cas les compagnies d'assurances s'en contentent mais il arrive que le médecin de la compagnie revienne à la charge. Je vous conseille alors de rédiger la lettre suivante :

→ "Mon Cher Confrère,

J'ai bien reçu votre courrier du... me demandant la cause exacte du décès de Monsieur Y. Je vous rappelle que le Code de Déontologie Médicale (art.4) et le Code Pénal (art. 226-13) ne m'autorisent pas à vous divulguer ces renseignements.

Je ne peux donc que vous demander de vous reporter au certificat déjà rédigé. Je souhaite que le règlement de ce dossier se fasse dans les meilleurs délais, sinon, je me verrai obligé de saisir le Conseil Départemental de l'Ordre pour incitation à la violation du secret professionnel (formulaire de la société à l'appui).

Veuillez agréer, Mon Cher Confrère,..."

Il est rare que la polémique ne s'arrête pas là.

DESTINÉS

AUX AYANTS DROIT

(Loi du 4 mars 2002 – article 1110-4)

Cet article de loi vous autorise à communiquer aux ayants droit (sauf opposition préalable du défunt) le diagnostic et même copie du dossier médical, aux conditions expresses suivantes :

1°) le demandeur doit justifier sa qualité d'ayant droit

2°) et faire une demande écrite en précisant la ou les raisons de celle-ci. 3 raisons sont seules prévues par la loi :

- Connaître les causes de la mort
- Défendre la mémoire du défunt
- Faire valoir leurs droits.

Signalements de maltraitance

sur mineurs de 15 ans ou incapables majeurs

C'EST UN DEVOIR : (article 44 CDM)

« Lorsqu'un médecin discerne qu'une personne auprès de laquelle il est appelé est victime de sévices ou de privations, il doit mettre en œuvre les moyens les plus adéquats pour le protéger, en faisant preuve de prudence et de circonspection. »

Si > 15 ans ou âge ou état physique ou psychique = alerter sauf exceptions, autorités médicales, administratives, judiciaires.

C'est une faculté mais non une obligation : de déroger au secret professionnel (article 226-14 du Code Pénal).

- Signalement administratif = PMI
- Signalement judiciaire = procureur, substitut, juge des enfants
- Signalement téléphonique = 119 « Allô enfance maltraitée »
- Hospitalisation

ATTENTION !

Pas de dénonciation, faire uniquement un certificat descriptif en concluant à une suspicion de maltraitance.

Certificat remis : à l'intéressé ou à son tuteur
ou : à l'autorité à qui l'on fait le signalement

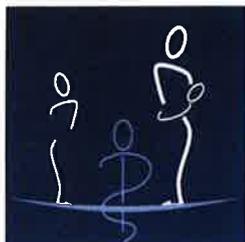
Si vous étiez l'objet d'une agression physique ou verbale...

Mise à jour du listing départemental des officiers de prévention

(novembre 2003)

Circonscriptions	Communes dépendantes	Adresses et téléphones	Noms des officiers de prévention
ANTONY	Antony Bourg-la-Reine	50, avenue Gallieni 92160 ANTONY Tél. 01.55.59.06.00	Gardien de la Paix BRANGBOUR Aurélie
ASNIERES-SUR-SEINE	Asnières-sur-Seine Bois-Colombes	12, rue du Château 92600 ASNIERES SUR SEINE Tél. 01.41.11.83.10	Brigadier FLAGBUL Evelyne
BAGNEUX	Bagneux	1, rue des Mathurins 92220 BAGNEUX Tél. 01.55.48.07.50	Brigadier/Major SPERANDIO Patrick
BOULOGNE BILLANCOURT	Boulogne-Billancourt	24, avenue André Morizet 92100 BOULOGNE BILLANCOURT Tél. 01.41.31.64.00	Brigadier/Major COSTE Michel
CHATENAY- MALABRY	Châtenay-Malabry Sceaux Fontenay-aux-Roses	28, rue du Docteur Le Savoureux 92290 CHATENAY MALABRY Tél. 01.40.91.25.00	Gardien de la Paix RENAULT Edith
CLAMART	Clamart Le Plesis-Robinson	1, avenue Jean Jaurès 92140 CLAMART Tél. 01.41.46.13.00	Brigadier/Major PILISI Serge
CLICHY LA GARENNE	Clichy-la-Garenne	96, rue Martre 92110 CLICHY LA GARENNE Tél. 01.55.46.94.00	Sous/Brigadier LOUCHART Philippe
COLOMBES	Colombes	5, rue du 8 mai 1945 92700 COLOMBES Tél. 01.56.05.80.20	Gardien de la Paix SUBRENAT Cendrine
COURBEVOIE	Courbevoie La Garenne-Colombes	9, rue Auguste Beau 92400 COURBEVOIE Tél. 01.41.16.85.00	Gardien de la Paix MALFONDET Grégory
GENNEVILLIERS	Gennevilliers	19, avenue de la Libération 92230 GENNEVILLIERS Tél. 01.40.85.14.31	Gardien de la Paix VANDENBERGHE Franck
ISSY-LES- MOULINEAUX	Issy-les-Moulineaux	58/60, rue du Général Leclerc 92130 ISSY LES MOULINEAUX Tél. 01.41.09.18.18	Gardien de la Paix MARMIN Noëlle
LA DEFENSE	La Défense	9, place de la Défense 92090 PARIS LA DEFENSE Tél. 01.47.75.51.00.	Sous/Brigadier GUCEK Jacques
LEVALLOIS-PERRET	Levallois-Perret	36 bis, rue Rivay 92300 LEVALLOIS PERRET Tél. 01.55.90.01.20	Brigadier/Major DARTHOU Michel
MEUDON	Meudon	9, Place STALINGRAD 92190 MEUDON Tél. 01.41.14.08.00	Lieutenant de Police RALLIERES Nicolas
MONTROUGE	Montrouge Châtillon	32, avenue de la République 92120 MONTROUGE Tél. 01.46.56.34.00	Brigadier COLINET Michel (à compter de MARS 2004 le poste sera assuré par le Brigadier DEVRESSE Philippe)
NANTERRE	Nanterre	54,56 rue du 19 mars 1962 92000 - NANTERRE Tél. 01.55.69.46.50	Brigadier/Major LEPERE Jean-Marie
NEUILLY-SUR-SEINE	Neuilly-sur-Seine	34, rue du Pont 92200 NEUILLY SUR SEINE Tél. 01.55.62.07.20	Brigadier OZANNE Claude
PUTEAUX	Puteaux	02, rue Chantecoq 92800 PUTEAUX Tél. 01.55.91.91.40	Gardien de la Paix CHASSIN Thierry
RUEIL-MALMAISON	Rueil-Malmaison	168, avenue Paul Doumer 92500 RUEIL MALMAISON Tél. 01.47.16.26.00	Gardien de la Paix BOUCHER Jean Pierre
SAINT-CLOUD	Saint-Cloud Garches Vaucresson	27, rue Dailly 92210 SAINT CLOUD Tél. 01.41.12.84.00	Brigadier/Major TOMMASINO
SEVRES	Sèvres Chaville Ville-d'Avray	4, avenue de l'Europe 92310 SEVRES Tél. 01.41.14.09.00	Gardien de la Paix GAUDISSERT Maud
SURESNES	Suresnes	01, place du Moutier 92150 SURESNES Tél. 01.46.25.03.00	Brigadier/Major MARREC Michel
VANVES	Vanves Malakoff	38, rue Antoine Fratacci 92170 VANVES Tél. 01.45.29.36.86	Gardien de la Paix VALENTIN Christophe
VILLENEUVE-LA- GARENNE	Villeneuve-La-Garenne	19 bis, rue du Fond de la Noue 92390 VILLENEUVE LA GARENNE Tél. 01.47.92.76.10	Gardien de la Paix MAZC Virginie

n'oubliez pas de prévenir aussi le Conseil Départemental.



A . F . E . M

Aide aux Familles et Entraide Médicale

168, rue de Grenelle
75007 Paris

Tél : 01 45 51 55 90
Fax : 01 45 51 54 78

e-mail : info@afem.net
www.afem.net

CCP : 8162-82U Paris

Docteur,

Nous faisons de nouveau appel à votre générosité car nous savons que vous êtes particulièrement sensible à l'action de notre Association d'Entraide confraternelle.

Vous savez que le malheur peut frapper n'importe quand. Le décès, la maladie ou l'incapacité d'exercer déstabilisent profondément des familles et interdisent souvent aux enfants de poursuivre leurs études.

L'Aide aux Familles et Entraide Médicale (A.F.E.M) est là pour apporter son soutien moral et financier aux enfants et aux étudiants, leur permettant selon le souhait de leurs parents, d'aller au bout de leurs projets.

Donnez-nous les moyens de continuer.

Vos dons sont immédiatement disponibles et versés sans intermédiaire aux familles.

Si chaque médecin abandonnait le montant d'une ou deux consultations, nous pourrions poursuivre notre action avec confiance. En 2003, 289 familles réparties dans 71 départements ont bénéficié de votre aide ou de celle de vos confrères.

Au nom de tous ceux que nous soutenons, nous vous exprimons notre vive gratitude.

Adressez vos dons exclusivement à :

A.F.E.M
168 , rue de Grenelle
75007 PARIS
C.C.P. 8162 - 82 U Paris

Attention : Nouvelle disposition fiscale :

Les donateurs de l'A.F.E.M., association reconnue d'intérêt général à caractère social, bénéficient d'une réduction fiscale de 60% de la valeur du don effectué dans la limite de 20% du revenu imposable.

Coupon-Réponse (à détacher selon le pointillé)

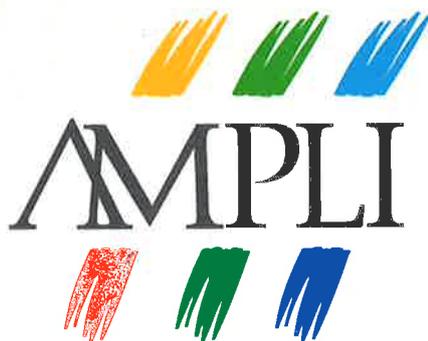
Le Docteur _____

(cachet du praticien
ou nom et adresse en lettres majuscules)

Verse pour l'année 2004 à l'ordre de l'A.F.E.M.

en tant que membre adhérent :	40 euros	<input type="checkbox"/>	ou plus _____
en tant que membre donateur :	85 euros	<input type="checkbox"/>	ou plus _____
en tant que membre bienfaiteur :	153 euros	<input type="checkbox"/>	ou plus _____

Une enveloppe timbrée à votre adresse faciliterait l'envoi du reçu fiscal.



Mieux vivre votre vie

L'Avenir Mutuel des Professions Libérales & Indépendantes



Depuis plus de 30 ans, AMPLI propose une gamme de garanties adaptées à votre profession avec des cotisations entièrement déductibles de votre revenu professionnel dans le cadre de la loi Madelin.

PRÉVOYANCE

N° Vert 0 800 009 772

La mutuelle des professions médicales

RETRAITE

N° Vert 0 800 770 828

DOCUMENTATION SOUHAITÉE (cochez les cases)

Garantissez votre revenu

en cas d'accident ou de maladie

- Complémentaire santé avec formule standard ou renforcée
- Indemnités journalières pour arrêt de travail
- Invalidité permanente partielle ou totale avec un calcul de taux intéressant en fonction de votre profession

Protégez votre famille

Garanties pour votre famille en cas de :

- Décès
- Rente éducation

Préparez votre retraite

Retraite Madelin :

- Ampli Cristal
- Épargne-compte à versements libres :
- Grain 9

Afin de nous communiquer vos coordonnées, joignez une ordonnance ou une carte de visite à votre demande de documentation.

AMPLI - 27, bd Berthier - 75858 Paris Cedex 17